



**Complémentaires santé :**  
Sécurité, Confort, Harmonie, Sésame et Sésame “+”  
**Assurances : Auto et Habitation**

## “ Bienvenue dans vos années SMGP ”

La mutuelle SMGP a tout pour vous simplifier la vie et vous accompagner dans votre vie professionnelle, en continuité avec les offres étudiantes de la SMEREP. La SMGP a gardé du monde étudiant, dont elle est issue, l'exigence de la modération tarifaire au service d'une couverture mutualiste sans défaut. La SMGP veut aujourd'hui en faire profiter tous ceux qui ne veulent pas se compliquer la vie et bénéficier d'une mutuelle de qualité tout au long de leur vie active.

**La SMGP vous assure une large offre de garanties vous permettant de choisir entre des frais de santé minimum garantis avec la « Sécurité » jusqu'au confort absolu avec la Sésame “+” : jusqu'à 400 € en dentaire, 300 € en optique, 450 € pour l'opération de la myopie et 150 € pour la médecine esthétique.**

La SMGP, une mutuelle simple et efficace, qui sait s'adapter chaque année aux nouvelles attentes de ses adhérents.

Tout simplement.  
L'équipe SMGP ”

### 1 Une gamme de garanties progressives

- . SMGP Sécurité
- . SMGP Confort
- . SMGP Harmonie
- . SMGP Sésame
- . SMGP Sésame “+”

### 2 Une couverture immédiate

- Un tiers payant national : pas d'avance d'argent avec le tiers payant national SMGP dans toute la France.
- Des démarches de remboursements simplifiées grâce à des accords avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

### 3 Pas de questionnaire santé

### 4 Des facilités de paiement

### 5 Des assurances pour une protection globale

Pour compléter vos garanties santé, la SMGP vous fait bénéficier de prestations supplémentaires : Responsabilité Civile, Assistance à domicile et Assistance vie quotidienne.

### 6 Et aussi : des assurances complémentaires

Le +  
SMGP

Le **PACK SMGP**, inclus dans toutes les mutuelles, qui comprend la Responsabilité Civile, peut être souscrit en **SOLO** pour **45€/an.**

## Choisissez la garantie qui vous convient

### SÉCURITÉ

Pour un minimum de sécurité dans vos remboursements santé

- Médecins traitant généralistes\* 100%
- Médecins traitant spécialistes\* 90%
- Pharmacie 100% (hormis celle à 15%)
- Hospitalisation 100%
- Optique 100%

### CONFORT

Une couverture santé confortable + des forfaits

- Médecins traitant généralistes\* 100%
- Médecins traitant spécialistes\* 100%
- Pharmacie 100% (hormis celle à 15%)
- Hospitalisation 100%
- Dentaire 100% + forfait 50€
- Optique 100% + forfait 40€
- Forfait naissance 155€
- Forfait opération de la myopie pour les 2 yeux 150€
- Médecine esthétique 60€

### HARMONIE

Une protection forte + des forfaits plus importants

- Médecins traitant généralistes\* 130%
- Médecins traitant spécialistes\* 130%
- Pharmacie 100% (hormis celle à 15%)
- Hospitalisation 100%
- Dentaire 130% + forfait 80€
- Optique 130% + forfait 80€
- Forfait naissance 230€
- Forfait opération de la myopie pour les 2 yeux 300€
- Médecine esthétique 80€

### SÉSAME

Une protection enrichie + des forfaits en hausse

- Médecins traitant généralistes\* 200%
- Médecins traitant spécialistes\* 250%
- Pharmacie 100%
- Hospitalisation 100%
- Dentaire 200% + forfait 300€
- Optique 600% + forfait 200€
- Forfait naissance 230€
- Forfait opération de la myopie pour les 2 yeux 400€
- Médecine esthétique 100€

### SÉSAME “+”

Une protection maximale + un max de forfaits

- Médecins traitant généralistes\* 200%
- Médecins traitant spécialistes\* 300%
- Pharmacie 100%
- Hospitalisation 100%
- Dentaire 200% + forfait 400€
- Optique 600% + forfait 300€
- Forfait naissance 230€
- Forfait opération de la myopie pour les 2 yeux 450€
- Médecine esthétique 150€

\* Dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Remboursements* sur la base des taux conventionnels de la Sécurité sociale	TAUX CONVENTIONNELS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	SÉCURITÉ	CONFORT	HARMONIE	SÉSAME	SÉSAME "+"
		Taux Sécurité sociale + Mutuelle				
<b>HOSPITALISATION OU CHIRURGIE LOURDE</b>						
Hospitalisation médicale et chirurgicale > 30 jours sur soins ou actes ≥ 120 € Franchise 18 € sur soins ou actes ≥ 120 €	100 %	100 % Oui	100 % Oui	100 % Oui	100 % Oui	100 % Oui
Hospitalisation avec soins < 120 € Forfait journalier hospitalier 20 € / jour Forfait journalier hospitalier psychiatrique 15 € / jour (1) • supplément chambre particulière (2) • lit d'accompagnement en cas d'hospitalisation (3)	80 %	100 % Oui Oui	100 % Oui Oui 16 € / jour 16 € / jour	100 % Oui Oui 25 € / jour 25 € / jour	100 % Oui Oui 25 € / jour 25 € / jour	100 % Oui Oui 25 € / jour 25 € / jour
<b>DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS</b>						
Médecin traitant généraliste	70 %	100 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Médecin traitant spécialiste	70 %	90 %	100 %	130 %	250 %	300 %
Médecin correspondant (généraliste)	70 %	100 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Médecin correspondant (spécialiste)	70 %	90 %	100 %	130 %	250 %	300 %
Chirurgie sans hospitalisation avec soins < 120 €	70 %	90 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Imagerie diagnostic (radiographie)	70 %	90 %	100 %	130 %	200 %	200 %
<b>HORS DU PARCOURS DE SOINS</b>						
Médecin généraliste	30 %	30 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Médecin spécialiste	30 %	30 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Soins externes dans un centre de santé ou en établissements publics ou privés Imagerie diagnostic et échographie	30 %	30 %	60 %	60 %	60 %	60 %
<b>ACCÈS DIRECT SPÉCIFIQUE AVEC MÉDECIN TRAITANT DÉCLARÉ</b>						
Gynécologie, ophtalmologie	70 %	90 %	100 %	130 %	250 %	300 %
Médecin psychiatre et neuropsychiatre (4)	70 %	90 %	100 %	100 %	200 %	200 %
<b>NON VISÉ DANS LE PARCOURS DE SOINS</b>						
Soins dentaires	70 %	70 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Prothèses dentaires	70 %	70 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Orthodontie	70 %	70 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Prothèses (hors dentaire), appareillages divers et accessoires (5)	60 %	70 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Optique	60 %	100 %	100 %	130 %	600 %	600 %
Soins sage-femmes	70 %	70 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Soins infirmiers et de kinésithérapie (5)	60 %	60 %	100 %	130 %	200 %	200 %
Analyses	60 %	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie	30 à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie 15%	15 %	15 %	15 %	15 %	100 %	100 %
Médicaments non prescrits (6)			15 €	20 €	30 €	40 €
Thermalisme : actes médicaux	70 %	70 %	100 %	100 %	200 %	200 %
Thermalisme : séjours, pratiques complémentaires, transport	65 %	65 %	100 %	100 %	200 %	200 %
Transport	65 %	65 %	100 %	100 %	200 %	200 %
Orthophonistes et orthoptistes (5)	60 %	60 %	100 %	100 %	200 %	200 %
<b>FORFAITS ANNUELS</b>						
Naissance (7)			155 €	230 €	230 €	230 €
Dentaire (6)			50 €	80 €	300 €	400 €
Optique (6) montures, verres et lentilles			40 €	80 €	200 €	300 €
Pilule contraceptive de dernière génération (8)			40 €	50 €	80 €	80 €
Cure de sevrage tabagique (9)			60 €	80 €	80 €	80 €
Hospitalisation de plus de 7 jours		75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
<b>LES + ESTHÉTIQUES</b>						
Détatouage (6)			20 €	30 €	30 €	30 €
Médecine esthétique (6)			60 €	80 €	100 €	150 €
Chirurgie réfractive (myopie) : forfait pour les 2 yeux (6) (10)			150 €	300 €	400 €	450 €
<b>LES + BIEN-ÊTRE</b>						
Diététique (6)			20 €	40 €	40 €	40 €
Shiatsu (6)			30 €	60 €	60 €	60 €
Ostéopathe (6)			20 €	40 €	40 €	40 €
<b>ACTES DE PRÉVENTION</b>						
Vaccins et rappels acceptés ou non (11)	65 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bilan du langage oral (12)	60 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>SOLIDARITÉ</b>						
Fonds mutualiste d'entraide		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>PACK SMGP (voir détails en page 4)</b>						
Responsabilité Civile, Individuelle Accident, assistance domicile et vie quotidienne		INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS

\* Voir conditions prévues au Règlement Mutualiste et Notices d'informations référencés SMGP 2019

Le présent tableau a été élaboré sur la base de la loi du 13/08/2004 relative à la réforme de l'Assurance Maladie et de ses décrets d'application, en vigueur au 12 décembre 2018, date du conseil d'administration de la SMGP. Toute modification de présentation des prestations et taux de remboursement, engendrée par une modification de cette nomenclature ou de la réforme de l'Assurance Maladie, ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la SMGP. Les participations forfaitaires et les franchises médicales, obligatoires, restent à la charge de l'adhérent si celles-ci sont dues.

**Risques couverts :** tous les actes pris en charge par la Sécurité sociale et ceux refusés ou hors nomenclature signalés dans ce tableau des remboursements. Les taux de référence sont ceux indiqués à l'article R 322-1 du Code de la Sécurité sociale. La modification de ces taux n'entraîne pas la modification du taux de participation de la SMGP.

- |  |   |
|--|---|
| <p>(1) Limité en psy et neuropsychy à 30 jours/an sur la Sécurité, à 90 jours/an sur la Confort, l'Harmonie, la Sésame et la Sésame "+".</p> <p>(2) Limité à 15 jours/an sur la Confort, à 30 jours/an sur l'Harmonie, la Sésame et la Sésame "+".</p> <p>(3) Limité à 20 jours/an pour l'un des 2 parents sur la Confort, l'Harmonie, la Sésame et la Sésame "+".</p> <p>(4) Psychiatre et neuropsychiatre limités à 20 séances.</p> <p>(5) Après acceptation par la Sécurité sociale.</p> <p>(6) Versé sur présentation d'une facture et limité à une fois par année civile.</p> | <p>(7) Versé aux adhérents ou adhérentes inscrit(es) depuis au moins 10 mois consécutifs à la même garantie au jour de la naissance, limité à une prime par enfant et par famille.</p> <p>(8) Pilule contraceptive de dernière génération non remboursée par la Sécurité sociale : forfait annuel versé sur présentation d'une facture.</p> <p>(9) Versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture d'un substitut nicotinique, limité à une fois par année civile.</p> <p>(10) Si opération pour un seul œil, forfait divisé par 2.</p> <p>(11) Vaccins et rappels pris en charge ou non par la Sécurité sociale ayant une autorisation de mise sur le marché à la date des soins.</p> <p>(12) Le bilan du langage oral et/ou le bilan d'aptitude à l'acquisition du langage écrit sont pris en charge dans le cadre des actes de prévention à condition qu'il s'agisse d'un 1<sup>er</sup> bilan réalisé chez un enfant de moins de 14 ans.</p> |
|--|---|

# Pour les **PRIX** place à la modération !

## COTISATIONS - TARIFS MENSUELS EN €

Tranches d'âges*	SÉCURITÉ	CONFORT	HARMONIE	SÉSAME	SÉSAME “+”
0 à 17 ans	7,00 €	18,64 €	24,31 €	45,78 €	47,43 €
18 à 24 ans	14,99 €	33,01 €	48,72 €	91,77 €	95,12 €
25 à 29 ans	16,43 €	35,69 €	53,51 €	98,16 €	101,66 €
30 à 34 ans	18,64 €	43,16 €	57,73 €	110,31 €	114,28 €
35 à 39 ans	21,94 €	50,62 €	65,30 €	125,15 €	129,63 €
40 à 44 ans	23,18 €	53,25 €	69,58 €	130,14 €	134,78 €
45 à 49 ans	24,62 €	57,37 €	78,85 €	141,42 €	146,57 €
50 à 54 ans	27,60 €	61,85 €	82,40 €	147,75 €	153,01 €
55 à 59 ans	31,83 €	71,69 €	93,88 €	167,01 €	172,99 €
60 à 64 ans	40,79 €	84,31 €	106,24 €	179,43 €	201,42 €
65 à 69 ans	47,23 €	96,25 €	119,74 €	200,08 €	224,64 €
70 à 74 ans	53,15 €	106,04 €	132,82 €	217,54 €	244,32 €
75 à 79 ans	59,28 €	121,49 €	151,41 €	244,52 €	274,65 €
80 ans et +	68,70 €	134,72 €	170,05 €	265,84 €	298,60 €

Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2019 - \* Changement de tranche d'âge : il a lieu le 1<sup>er</sup> janvier suivant votre anniversaire.

■ **Une cotisation annuelle, un règlement mensuel** : vous pouvez choisir de mensualiser votre cotisation sans frais supplémentaires.

■ **Des avantages pour les familles** : exonération de la cotisation pour le 3<sup>e</sup> enfant et les suivants.

## Conditions générales

### ■ Qui peut adhérer ?

- Toute personne qui en France relève d'un régime de Sécurité sociale.
- Le conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS ou enfants à charge (si l'un des deux parents est adhérent) considérés comme ayants droit en matière de Sécurité sociale\*\* (une cotisation par membre). Chaque ayant droit doit adhérer à la même garantie que le membre participant.

### ■ Durée d'une garantie

L'adhésion vient à échéance le 31 décembre de chaque année. Elle se reconduit tacitement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

\*\* art. L 161-14-1 du Code de la Sécurité sociale

### ■ Prise d'effet des garanties

La prise d'effet intervient le lendemain 0h de la date de souscription.

### ■ Délai de carence

Un délai de carence d'1 mois s'applique lors de votre première adhésion si vous n'étiez pas couvert par une autre mutuelle et uniquement en cas de maladie. Il est de 10 mois pour la maternité.

Vous n'avez pas de délai de carence dans les 2 cas suivants :

- en cas d'accident,
- si vous étiez couvert par une autre mutuelle et que vous fournissez un certificat de radiation de moins d'un mois.

## LE PACK SMGP inclus dans toutes les mutuelles SMGP

- **Responsabilité Civile** : les dommages causés à un tiers sont couverts.
- **Individuelle Accident** : couvre vos dépenses de santé à hauteur de 100% si vous êtes victime d'un accident et vous verse un capital lorsque vous êtes atteint d'une invalidité permanente.
- **Une assistance à domicile** : en cas de maladie des enfants ou des parents, une garde vient s'occuper des enfants.
- **Une assistance vie quotidienne** :
  - soutien et accompagnement psychologique par téléphone, pour faire face à des inquiétudes ou des problèmes d'ordre personnel,
  - renseignements juridiques portant sur le logement, la fiscalité, les droits du consommateur, défense en recours...
  - à l'étranger, organisation et prise en charge de l'évacuation d'urgence vers la structure médicale adaptée la plus proche.

Le PACK SMGP peut être souscrit également “en SOLO” pour **45€/an** seulement !





# NOS ASSURANCES

La SMGP a négocié pour vous un contrat sur mesure pour assurer votre logement.

Nous négocions les prix, vous en profitez !

En tant qu'adhérent SMGP, vous bénéficiez d'offres spéciales sur nos assurances auto et habitation, spécialement conçues pour ceux qui entrent dans la vie active.



## HABITATION

### GARANTIES PROPOSÉES

Type de logement	Capitaux mobiliers	Capitaux vol	Bris de glaces	Tarifs annuels <sup>(1)(2)</sup>
Studio ou F1	10 000 €	5 000 €	OUI	79 €
F2	10 000 €	7 000 €	OUI	95 €
F3	15 000 €	9 000 €	OUI	114 €
F4	15 000 €	13 000 €	OUI	127 €

Possibilité d'extension des capitaux garantis sur demande.

(1) Frais de dossier compris.

(2) Sur la période tarifaire du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

- **Garantie optionnelle "rééquipement à neuf"** : pour vos appareils électroménagers de moins de 5 ans totalement endommagés lors d'un sinistre.
- **Une couverture étendue** : Responsabilité civile locative, incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, catastrophes naturelles, vol, dommages électriques.
- **Gagnez du temps** : dès que vous avez souscrit en agence SMGP, une attestation vous est remise immédiatement.



## AUTO

### ■ 3 Formules de protection au choix : Tiers – Vol / Incendie – Tous risques.

Exemple pour un conducteur de 23 ans, 4 ans de permis, bonus à 0,80, Renault Clio Authentique de 4 CV.

- Formule au Tiers = 22 €/mois soit 263,99 €/an,
- Formule au Tiers + Vol / Incendies = 36 €/mois soit 432 €/an,
- Formule Tous Risques = 59 €/mois soit 708 €/an.

### ■ En plus :

- Assistance dès 0 Km, 7jours/7 et 24heures/24\*,
- Mise à disposition d'un véhicule pendant la durée de son immobilisation\*,
- Prise en charge du retour au domicile, suite à un sinistre\*.

\*sous réserve de la garantie et option choisie.

Pour l'assurance automobile, contrat souscrit auprès de MGARD, Société anonyme au capital de 11 000 000 €, entreprise régie par le code des assurances, siège social : 36, rue La Fayette – 75 009 PARIS 752 934 083 R.C.S PARIS. Contrat souscrit auprès de : Juridica - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Versailles 572 079 150 – TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150, siège social : 1 place Victorien Sardou 78169 Marly-Le-Roi.

Gestion et Commercialisation du contrat par BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurance au capital de 6000 €, RCS Marseille 489 270 579 - code APE 6622 Z Siège social : 10 rue Léon Paulet - CS 20004 - 13417 Marseille cedex 08. RC Professionnelle et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L 516-7 du code des Assurances. N° ORIAS 07 008 727.

Pour obtenir un devis, souscrire ou pour toutes informations complémentaires,  
contactez notre équipe du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 au



**04 26 31 79 04**

(appel non surtaxé)



ou sur **smgp.fr**  
rubrique 'Nos assurances'.



## Notre mutuelle : en pratique

### Remboursements : mode d'emploi

- **Tiers payant national :** avec votre carte de Tiers payant vous n'avez pas d'avance d'argent à faire en pharmacie, chez le radiologue, au laboratoire et auxiliaires médicaux.
- **Remboursements simplifiés et rapides :** vous n'avez aucune démarche à effectuer pour recevoir le remboursement de la part mutuelle, votre centre de Sécurité sociale nous adressant directement le relevé de vos prestations pour le remboursement de la part mutuelle.
- **Paiement fractionné :** vous pouvez payer votre cotisation en plusieurs fois sans frais supplémentaires avec des prélèvements à date fixe.

### Nos accueils :

- **à Paris :**  
54, Boulevard Saint-Michel  
75006 Paris  
- RER B Luxembourg  
- M° ligne 10 Cluny-La Sorbonne  
ou ligne 4 Saint-Michel  
  
**Ouverture du lundi au samedi**  
Du lundi au jeudi de 9h à 17h30 (20h le jeudi),  
Vendredi et samedi de 9h30 à 17h30
- **à Montpellier :**  
3, Place de la Canourgue  
34000 Montpellier  
Ouvert de 10h30 à 16h30
- **à Nice :**  
42, Rue Maréchal Joffre  
06000 Nice  
Ouvert de 10h30 à 16h30
- **à Aix-en-Provence :**  
2, Rue Reine Jeanne  
13100 Aix-en-Provence  
Ouvert de 10h30 à 16h30
- **à Marseille :**  
25, Rue Négresko  
13008 Marseille  
Ouvert de 10h30 à 16h30

### Pour nous contacter :



#### Par courrier :

SMEREP-SMGP  
16, Boulevard du Général Leclerc  
92115 CLICHY CEDEX



#### Par e-mail :

smgp.fr Rubrique "Contact"



#### Sur internet :

smgp.fr

#### Par téléphone :

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

**04 26 31 79 03**

(appel non surtaxé)

Siège social : 28, Rue Fortuny - 75017 Paris

